

Règles des bourses basées sur les rôles du CFA Institute

(Hors bourses d'accès) Dernière

mise à jour : 9 février 2025

Règles des bourses basées sur les rôles du CFA Institute

Les bourses basées sur les rôles du CFA Institute sont conçues pour sensibiliser le monde entier aux programmes du CFA Institute auprès des principaux influenceurs du monde universitaire, du secteur public réglementaire et de l'ensemble du secteur de la gestion des investissements. À l'exception des Bourses de professeur, qui peuvent être demandées sur une base individuelle, toutes les autres bourses basées sur le rôle seront distribuées par l'organisme sponsor concerné (par exemple, une université, un organisme de réglementation ou un autre partenaire stratégique (**Sponsor**)).

Admissibilité

Les candidats à une bourse peuvent être des candidats nouveaux ou déjà inscrits au programme CFA®. Les personnes ne sont pas admissibles si elles ont une bourse active et non utilisée sur leur compte ou si elles sont actuellement inscrites (les candidats sont considérés comme inscrits jusqu'à ce qu'ils reçoivent leurs résultats d'examen).

Bourse d'étudiant – Pour tout étudiant actuellement inscrit dans une université affiliée et non encore inscrit à son prochain examen. Ces bourses sont disponibles auprès de nos universités affiliées conformément à leurs accords avec le CFA Institute et ces dernières décideront quels étudiants devront recevoir ces bourses. Une fois qu'un étudiant a obtenu une Bourse d'étudiant, l'obtention du diplôme ou toute autre séparation de l'inscription à l'université n'annulera pas la bourse.

Bourse de professeur – Pour tout professeur à temps plein d'une université enseignant un minimum de 6 heures de crédit par trimestre ou semestre ou tout administrateur/chef de département enseignant un minimum de 3 heures de crédit par trimestre ou semestre dans un établissement qualifié et non encore inscrit à son prochain examen. Les professeurs doivent enseigner dans des écoles reconnues comme établissements d'enseignement par des agences étatiques ou fédérales et décerner des diplômes universitaires ou l'équivalent.

Autres bourses sans accès – Pour les employés des régulateurs/partenaires stratégiques, ou les étudiants d'universités et d'établissements de formation spécifiques bénéficiant d'une bourse dans le cadre d'un accord ou d'une activité avec le CFA Institute.

Conflits d'intérêts

Tous les candidats à une bourse et les Sponsors doivent divulguer par écrit au CFA Institute tous les conflits d'intérêts réels ou potentiels, y compris, sans pour autant s'y limiter, ceux énumérés ci-dessous.

Le CFA Institute peut, à son entière discrétion, refuser d'accepter ou annuler une bourse si un conflit d'intérêts actuel ou perçu existe. Si le CFA Institute rejette une bourse en raison d'un

conflit d'intérêts, le Sponsor sera informé et pourrait ne pas être autorisé à sélectionner un autre bénéficiaire.

Un conflit d'intérêts potentiel survient notamment si le candidat :

- est un membre de la famille proche (conjoint, parent, enfant, frère ou sœur, grand-parent, petit-enfant, tante, oncle, neveu, nièce ou cousin germain) d'un dirigeant ou employé d'une CFA Society locale.
- demande ou fournit toute rémunération ou autre contrepartie en échange de l'attribution d'une bourse.
- est un employé ou administrateur actuel ou ancien du CFA Institute ou d'une CFA Society locale.
- a été sanctionné par le Programme de conduite du CFA Institute ; ou
- se livre à toute conduite susceptible d'avoir un impact négatif sur le CFA Institute.

Procédures de candidature

Les candidats à une bourse doivent présenter une demande complète avant la date limite indiquée pour être considérés pour une bourse. Les candidats à une Bourse de professeur doivent également fournir la documentation spécifique à la catégorie décrite ci-dessous. De plus, les candidats à une bourse et le Sponsor doivent fournir au CFA Institute toute information supplémentaire dont le CFA Institute a raisonnablement besoin pour confirmer que le candidat à une bourse et le Sponsor répondent aux conditions d'admissibilité.

Professeur – au moment de la candidature, les professeurs doivent également soumettre :

- une lettre en anglais, sur papier à en-tête de l'université, signée par un administrateur (tel qu'un chancelier, vice-chancelier, président, vice-président, principal, doyen, prévôt ou recteur) de l'établissement attestant qu'il est professeur à temps plein à l'université et confirmant le nombre d'heures de crédit enseignées par trimestre ou semestre ;
- un curriculum vitae (CV) à jour ; et
- l'une des formes suivantes de vérification d'emploi :
 - une copie (recto et verso) d'une carte d'identité délivrée par l'université ; OU
 - une adresse de courriel affiliée à l'université pour toutes les communications ; OU
 - une copie d'une licence d'enseignement délivrée par l'organisme gouvernemental émetteur ; OU
 - une liste à jour des publications, des documents de recherche ou d'autres informations confirmant l'affiliation à l'université ou la relation avec le corps professoral.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. Si un candidat s'inscrit à un examen alors que sa candidature est en cours, il aura démontré sa capacité à payer les frais d'examen et sa candidature à une bourse sera annulée.

Obligations du Sponsor de la bourse d'études de l'entité désignée

Les Sponsors doivent demander à leurs candidats à une bourse d'examiner et de respecter ces règles et les conditions d'admissibilité du programme applicable. Toutes les décisions d'attribution doivent être soumises au CFA Institute via la plateforme de bourses en ligne. Si le CFA Institute, à sa seule discrétion, détermine que les bénéficiaires de bourses ne se présentent pas à un examen prévu à un rythme inacceptable, le Sponsor peut perdre le privilège de distribuer les bourses.

Attributions et conditions des bourses

Les candidatures seront examinées par le CFA Institute et/ou le Sponsor. Toutes les décisions sont définitives.

Les bénéficiaires de bourses doivent s'inscrire à l'examen du Programme CFA dans le délai imparti et avant la date d'expiration indiquée dans le courriel d'attribution de bourse. L'inscription inclut une remise sur le lot d'inscription standard ainsi qu'un accès au programme numérique uniquement pour des fenêtres d'examen spécifiques. Les bénéficiaires sont responsables de leurs propres frais de passeport, de leurs arrangements de voyage, de leurs dépenses, de leurs frais accessoires et de leurs outils d'étude, cours et matériels supplémentaires.

Si le bénéficiaire d'une bourse n'utilise pas sa bourse en ne s'inscrivant pas, à l'examen, en ne le programmant pas, en ne s'y présentant pas, en ne l'annulant pas ou en ne s'en retirant pas, il perdra des opportunités de bourse futures. Les candidats s'inscrivant avec une bourse ne sont pas autorisés à acheter un report payant mais peuvent demander un report d'urgence s'ils remplissent les critères spécifiques.

Pour les examens futurs (de même niveau ou de niveau différent), les bénéficiaires doivent postuler et être sélectionnés à nouveau pour recevoir une nouvelle bourse. Les bénéficiaires d'une bourse auront un maximum de deux tentatives pour réussir l'examen par niveau lorsqu'ils passeront un examen financé par une bourse.

Les bourses ne peuvent être vendues, transférées ou cédées et ne sont pas convertibles en espèces. À son entière discrétion, le CFA Institute se réserve le droit d'annuler une bourse ou une inscription.